

## "La planification d'un marché européen entre dans sa phase décisive" dans Het Parool (19 janvier 1957)

**Légende:** Le 19 janvier 1957, le quotidien néerlandais Het Parool examine l'avancée des négociations à Val Duchesse au sein de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom en insistant particulièrement sur les exigences de la France en matière agricole.

**Source:** Het Parool. Vrij Onverveerd. dir. de publ. Van Norden, W. 19.01.1957. Amsterdam: Het Parool. "Plannen voor Euromarkt in beslissend stadium".

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_planification\\_d\\_un\\_marche\\_europeen\\_entre\\_dans\\_sa\\_phase\\_decisive\\_dans\\_het\\_parool\\_19\\_janvier\\_1957-fr-469e22bb-b6ad-4968-b8d5-ff87416152c8.html](http://www.cvce.eu/obj/la_planification_d_un_marche_europeen_entre_dans_sa_phase_decisive_dans_het_parool_19_janvier_1957-fr-469e22bb-b6ad-4968-b8d5-ff87416152c8.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## La planification d'un marché européen entre dans sa phase décisive

### La pierre d'achoppement est l'agriculture française

(De notre rédacteur à La Haye)

**LA HAYE, vendredi.** – Les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se réuniront les 26 et 27 janvier à Bruxelles pour tenter de lever les derniers obstacles au plan d'un Marché commun européen et d'une Communauté européenne de l'énergie atomique.

**Dans les milieux autorisés, cette réunion est dans une large mesure considérée comme décisive quant à savoir si les plans pour un Marché commun européen constitueront une avancée substantielle dans le sens de l'unification européenne.**

Les discussions de la commission Spaak à Bruxelles, lors desquelles des représentants officiels des six gouvernements ont travaillé pendant de nombreux mois à l'établissement de projets de traité pour le Marché commun européen et l'Euratom, sont aujourd'hui entrées dans la phase où les ministres doivent prendre leurs décisions politiques sur les points de principe. Depuis quelques jours, il existe une dissension que les fonctionnaires ne peuvent plus surmonter. Singulièrement, les difficultés ont à nouveau culminé dans une large mesure autour d'une opposition d'intérêts franco-néerlandaise.

Du côté néerlandais, il n'y a pas eu d'aspiration à un idéal de supranationalisme. Il y a bien eu – mais pas uniquement du côté néerlandais – une ambition d'intégrer dans les communautés à créer les conditions qui, très progressivement, devraient entraîner à terme de manière plus ou moins automatique une véritable intégration. Toutefois, compte tenu des grands intérêts en jeu pour plusieurs des pays participants, les Néerlandais ont fait preuve de souplesse pour les dispositions relatives aux délais transitoires.

Cette souplesse concerne notamment l'agriculture française qui, pendant des années, a été la pierre d'achoppement lors de toutes les tentatives d'intégration plus poussée.

La demande des représentants du gouvernement français à Bruxelles est tellement disproportionnée que d'autres délégations estiment elles aussi que, premièrement, la satisfaire mettrait l'agriculture néerlandaise dans une position impossible et, deuxièmement, les perspectives d'intégration deviendraient une illusion dans le secteur agricole aussi. La France a demandé en premier lieu une préférence illimitée pour ses produits agricoles dans tout le territoire de la Communauté. Deuxièmement, elle souhaite pouvoir décider à tout moment et de manière autonome de l'application des clauses de sécurité, qui permettent de bannir du marché français des produits provenant d'autres parties de la Communauté européenne. En troisième lieu, elle est opposée à la fixation d'un délai d'expiration pour ces possibilités relevant typiquement du régime transitoire.

Ces propositions ont rencontré de la résistance pour deux raisons. L'exigence française d'une préférence pour ses produits agricoles sur tout le territoire du marché européen signifie que des pays comme les Pays-Bas, qui doivent importer leurs matières premières agricoles, par exemple les aliments pour le bétail, seraient contraints de les importer en premier lieu de France, même si elles sont disponibles ailleurs sur le marché mondial à des prix nettement plus bas. Ceci nuirait considérablement à la position concurrentielle néerlandaise pour les produits agricoles.

Le droit pour la France de décider de manière autonome de la fermeture de ses frontières aux produits agricoles meilleur marché des cinq autres pays est totalement contraire à l'idée d'intégration. Le droit exclusif de fermer les frontières reviendrait non à la Commission européenne, qui doit devenir l'organe supérieur de la Communauté, mais à Paris. Aucun délai n'a été fixé pour l'extinction de ce droit. «Le temps décidera du moment où autre chose sera possible», a laissé entendre un délégué français. Les principaux opposants à cette proposition sont les pays du Benelux. Ils sont prêts à accéder aux souhaits français à condition de fixer à trois ans maximum la période des décisions autonomes françaises et de limiter

également le délai précédant le moment où le droit de décision reviendra exclusivement à la Commission européenne.

Il n'est pas encore certain que la question des territoires d'outre-mer sera également abordée lors de cette conférence. Paris désire les intégrer dans le territoire du Marché commun et dans la planification économique globale de la Communauté. La France a deux exigences à cet égard. La première est que les cinq autres pays participent conjointement au programme de développement de ces territoires d'outre-mer, notamment via de larges participations aux investissements. Paris stipule toutefois en même temps que les cinq autres pays n'auront pas voix au chapitre dans la politique menée par la métropole vis-à-vis des territoires concernés. Les cinq autres seraient donc impliqués de la manière la plus directe dans la politique de la métropole vis-à-vis des territoires, mais sans pouvoir exercer la moindre influence sur cette politique. Cette formule plaît aux Belges à cause du Congo, mais il est difficilement concevable que La Haye soit emballée par l'idée d'être par trop compromise dans des aventures du type de celle du Maroc ou de l'Algérie. Manifestement, notre pays n'a pas encore une idée claire des conséquences en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée, notamment dans le cas où les cinq autres exerceraient bien une influence sur la politique menée et en porteraient donc la coresponsabilité. L'impression qui domine est que, dans cette question des territoires d'outre-mer, les Pays-Bas ont une position plutôt isolée, en particulier suite aux discussions d'octobre entre Adenauer et Mollet.